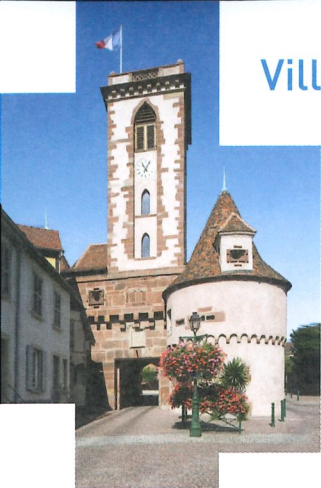




**RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE- POSTE VACANT**

APPEL À CANDIDATURE

Madame Michèle ESCHLIMANN, Maire, Présidente de droit du Centre Communal d'Action Sociale, en application de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, a procédé à la nomination de nouveaux représentants au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

À ce jour, un poste est toujours vacant.

De ce fait, les Associations œuvrant dans les domaines suivants sont invitées à déposer leur liste de candidats :

- Un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
- Un représentant des associations des retraités et des personnes âgées du département,
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département,
- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'Association pour la représenter (l'Association doit avoir son siège dans le département,)
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la Commune, qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS, qui ne sont pas membres du Conseil Municipal.

Délai impératif :

Les listes des personnes présentées par les Associations devront parvenir à Madame le Maire, au plus tard le 3 août 2026, sous pli recommandé avec accusé de réception. (Adresse : CCAS – Mairie de Wasselonne, 7 place du Général LECLERC 67310 WASSELONNE - ou être remises au secrétariat du CCAS de la Mairie contre accusé de réception.

À Wasselonne, le 20 juillet 2026,



Pour le Maire empêché,
en sa qualité de Présidente du CCAS
Jean-Philippe HARTMANN,
1^{er} Adjoint au Maire

